



ÉTUDES DE LA DGSF

Document d'études N° 01/2025

Retrait de l'Alliance des États du Sahel (AES) de la CEDEAO : analyse de l'impact au Sénégal

Février 2025

2025

UNE ÉTUDE DE LA DGSF

Analyse réalisée par la Direction Générale du Secteur Financier, chargée de la régulation et de la supervision du secteur financier sénégalais.

Auteurs

Dr. Abdoul Khadry SALL

Économiste-chercheur à la Direction générale du Secteur financier

M. Birane CISSE

Ingénieur statisticien-économiste à la Direction générale du Secteur financier

M. Sidy TRAORE

Ingénieur statisticien-économiste à la Direction générale du Secteur financier

Dr. Ndèye Sokhna DIALLO

Économiste-chercheuse à la Direction générale du Secteur financier

Les opinions émises dans ce document sont propres à ses auteurs et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du Ministère des Finances et du Budget.

TABLE DES MATIERES

Résumé	iii
Introduction	1
I. Sanctions et situation économique des pays de l'AES	2
II. Position des pays de l'AES au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA.....	5
III. Analyse des échanges commerciaux entre le Sénégal et les pays de l'AES.....	8
IV. Simulation de l'impact de la crise des pays de l'AES sur l'économie sénégalaise.	12
Conclusion.....	15

Résumé

Ces dernières années, plusieurs pays du Sahel, déstabilisés par des crises sécuritaires ont connu des putschs ayant conduit à l'instauration de juntas militaires. Face à ces crises politiques, la CEDEAO a pris des sanctions notamment la suspension de toutes transactions commerciales et financières entre les pays de la CEDEAO et ces pays. En réponse à ces sanctions, ces pays ont décidé de créer « l'Alliance des Etats du Sahel (AES) ». Pour le Sénégal, grand partenaire commercial de ces pays, ces sanctions pourraient représenter une perte non négligeable en termes d'exportations, et d'approvisionnements du pays.

Par ailleurs, ces risques de déstabilisation de la géopolitique de la sous-région créent une certaine incertitude dans la mesure où les pays de l'AES, outre les accords de défense, envisagent la création d'une Union économique et monétaire. Ce risque est d'autant plus probable qu'à la date du 28 janvier 2024, les pays de l'AES ont annoncé leur retrait de la CEDEAO avec effet immédiat. Ce retrait a été effectif le 29 janvier 2025. En plus de ce retrait de la CEDEAO, les pays de l'AES envisagent la mise en place d'une monnaie commune, alternative au franc CFA ; ce qui pourrait conduire également à leur retrait de l'UEMOA. Ainsi, cette probable mutation notamment le passage de l'UEMOA de huit (08) à cinq (05) pays, pourrait créer des menaces sur la crédibilité de la monnaie, la notation souveraine et la prime de risques. Cela pourrait également entraîner une révision des rapports de force au sein d'une UEMOA (sans l'AES). Ainsi, le poids économique du Sénégal au sein de l'UEMOA passerait de 14,6% actuellement à 20,7% sans l'AES en 2023 et celui de la Côte d'Ivoire passerait de 40,2% à 57,1%. En outre, cela pourrait affecter le financement de l'économie sénégalaise à travers, entre autres, les transferts de fonds des migrants, les investissements directs étrangers et les investissements futurs ainsi que ceux déjà effectués par les grands groupes comme la Sonatel.

Au niveau régional, les pays de l'AES concentrent près de 72,0% des ventes sénégalaises réalisées dans la zone CEDEAO sur la période 2018-2023, faisant de ces pays les premiers destinataires des exportations intra-communautaires du Sénégal. S'agissant des importations, la part des pays de l'AES est passée de 9,3% en 2022 à 12,8% en 2023, soit une progression de 3,5 points de pourcentage sous l'effet des achats en provenance du Mali dont la part est passée de 6,2% en 2022 à 11,0 % en 2023.

Cette note tente d'examiner l'impact du retrait des pays de l'AES de la CEDEAO et de l'UEMOA sur l'économie sénégalaise au moyen d'un Modèle d'Equilibre général Calculable (MEGC). A cet effet, des simulations ont été faites sur la base de deux scénarios. Pour un retrait des pays de l'AES à la fois de la CEDEAO et de l'UEMOA (**scénario pessimiste**), il ressort une baisse de 0,83 % du taux de croissance, imputable à la contraction de la production au niveau des activités à grande valeur ajoutée. Cette situation impacterait négativement les finances publiques dont les recettes pourraient connaître un recul de 4,67%, l'investissement (-4,64%), la consommation (-1,11%), les exportations (-6,81%), les importations (-6,56%). Les revenus des ménages (-4,23%), des sociétés non financières (-0,40%) et des sociétés financières (-4,27%) connaîtraient également une contraction avec un repli de 0,84% du ratio « Crédit à l'économie/PIB. Pour un retrait des pays de l'AES de la CEDEAO (**scénario optimiste**), l'ampleur des baisses serait moindre : PIB (-0,42%), exportations (-3,39%), importations (-3,39%), recettes de l'Etat (-2,42%), revenu des ménages (-2,18%), des sociétés non financières (-0,20%) et des sociétés financières (-2,20%) avec un repli de 0,43% du ratio « Crédit à l'économie/PIB ».

Par conséquent, il est important pour le Sénégal de renforcer sa coopération avec ces pays au regard des nombreux intérêts en jeu. En perspectives, des efforts devraient être consacrés au renforcement de la compétitivité de l'économie sénégalaise à travers une diversification des partenaires dans la destination de nos biens et services. Aussi, faudrait-il mettre l'accent sur la préservation de la place du port de Dakar, qui serait impactée par la baisse du volume de marchandises destinées au marché des pays du Sahel. En outre, les

mutations sur les projets d'investissements communautaires, le secteur financier, la liberté de circulation des personnes, des capitaux et des biens devraient être anticipées.

Par ailleurs, dans un contexte de mutation géopolitique où les trois pays de l'AES pourraient sortir de l'UEMOA, la zone se retrouverait avec cinq pays fortement dominés par la Côte d'Ivoire (qui concentrera plus de 55% du PIB de l'Union). D'autre part, le Togo n'exclut pas de rejoindre l'Alliance des États du Sahel (AES), selon le ministre des Affaires étrangères togolais. La viabilité de l'Union pourrait ainsi être remise en cause, notamment en ce qui concerne la gestion du franc CFA et la résilience des économies les plus dépendantes. A cet effet, il est impératif d'examiner les implications pour le Sénégal d'une sortie de l'UEMOA. Pour ce faire, une évaluation d'impact à partir d'un modèle de matching par score de propension (PSM) et un modèle de gravité ont été utilisés dans l'étude « Sortir de la zone UEMOA : Quelle opportunité pour le Sénégal ? » réalisée en 2024 par la DGSF. Les résultats du PSM ont montré que, si toutes choses égales par ailleurs, lorsque le pays sort de l'Union, il devrait s'attendre à voir son inflation progresser en moyenne de 1,7 point de pourcentage. De plus, ses échanges commerciaux devraient également s'inscrire en baisse, soit un repli de 8,6 points en moyenne du ratio d'ouverture commerciale. Toutefois, aucun effet significatif n'a été relevé sur le déficit de la balance commerciale et sur la croissance économique.

S'agissant de l'étude réalisée avec un modèle de gravité, il apparaît que la sortie du Sénégal de l'UEMOA ne sera pas sans conséquence sur les relations qu'il entretient avec ses partenaires. Une analyse contrefactuelle révèle une potentielle baisse (-73,8%) des échanges bilatéraux entre le pays et ses partenaires de l'Union. Toutefois, si à sa sortie, le pays reste en union douanière, la perte potentielle sur le commerce bilatéral s'établirait à 50,3%. En outre, les résultats font ressortir qu'une sortie du Sénégal de l'Union s'accompagnerait d'une hausse du niveau de l'inflation (d'au moins 13,9%). Également, une sortie du pays de l'UEMOA entraînerait une perte en croissance de 3,9%.

Introduction

Ces dernières années, plusieurs pays du Sahel, déstabilisés par des crises sécuritaires ont connu des putschs ayant conduit à l'instauration de juntas militaires : c'est le cas récemment du Niger (26 juillet 2023), du Burkina Faso (24 janvier 2022 et 30 septembre 2022), de la Guinée (5 septembre 2021) et du Mali (18 août 2020 et 24 mai 2021). Face à ces crises politiques, la CEDEAO a pris des sanctions commerciales et financières notamment la suspension de toutes transactions commerciales et financières entre les pays de la CEDEAO et ces pays, à l'exception des produits alimentaires de grande consommation et des produits pharmaceutiques. En réponse à ces sanctions, le Mali, le Burkina Faso et le Niger créent l'Alliance des Etats du Sahel (AES).

Cette alliance est un pacte de défense mutuelle conclu entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso le 16 septembre 2023. L'accord est signé dans le contexte d'une crise politique au Niger, suite au coup d'État du 26 juillet 2023, contre lequel la CEDEAO menaçait d'intervenir militairement. L'alliance a été créée pour aider à contrer d'éventuelles menaces de rébellion armée ou d'agression extérieure, en soulignant que « toute attaque contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'une ou de plusieurs parties contractantes sera considérée comme une agression contre les autres parties ».

Au niveau régional, les pays de l'AES enclavés et sans façade maritime, sont dépendants des importations. Une partie de ces dernières proviennent du Sénégal et une autre transite notamment par le port de Dakar. Pour le Sénégal, grand partenaire commercial de ces pays, ces sanctions pourraient représenter une perte non négligeable en termes d'exportations et d'approvisionnements du pays.

Par ailleurs, ces risques de déstabilisation de la géopolitique de la sous-région créent une certaine incertitude dans la mesure où les pays de l'AES, outre les accords de défense, envisagent la création d'une union économique et monétaire. Ce risque est d'autant plus probable qu'à la date du 28 janvier 2024, les pays de l'AES avaient annoncé leur retrait de la CEDEAO. Ce retrait a été effectif le 29 janvier 2025, malgré de multiples négociations entre la CEDEAO et l'AES. D'un point de vue économique, ce retrait pourrait affecter négativement le commerce intra-régional, la circulation des personnes et des biens, ainsi que les projets d'infrastructures et l'introduction d'une monnaie unique ouest-africaine. En termes d'impacts sociaux, il pourrait altérer les relations culturelles et historiques entre les populations de ces pays et celles du reste de la région. En plus de ce retrait de la CEDEAO, les pays de l'AES envisagent la mise en place d'une monnaie commune, alternative au franc CFA ; ce qui pourrait conduire également à leur retrait de l'UEMOA. Ainsi, cette probable mutation notamment le passage de l'UEMOA de huit (08) à cinq (05) pays, pourrait créer des menaces sur la crédibilité de la monnaie, la notation souveraine et la prime de risques. En outre, cela pourrait affecter le financement de l'économie sénégalaise à travers, entre autres, les transferts de fonds des migrants, les investissements directs étrangers et les investissements futurs ainsi que ceux déjà effectués par les grands groupes comme la Sonatel.

A cet effet, cette présente note examine, d'abord, les sanctions de la CEDEAO à l'encontre des pays de l'AES ainsi que la situation économique récente de ces derniers, ensuite la place des pays de l'AES au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA, puis les relations commerciales entre les pays de l'AES et le Sénégal, et enfin, l'impact du retrait des pays de l'AES de la CEDEAO et potentiellement de l'UEMOA sur l'économie sénégalaise débouchant sur des recommandations envers les autorités pour maintenir notre dynamique économique.

I. SANCTIONS ET SITUATION ECONOMIQUE DES PAYS DE L'AES

Après chaque coup d'État, la réponse de la CEDEAO a été d'imposer à ces pays des sanctions (plus ou moins dures) au niveau diplomatique, économique et financière. Au rang de ces sanctions se retrouvent notamment :

- le rappel pour consultations par les Etats membres de la CEDEAO de leurs ambassadeurs accrédités auprès de ces pays ;
- la fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les pays de la CEDEAO et ces pays ;
- la suspension de toutes transactions commerciales et financières entre les pays de la CEDEAO et ces pays, à l'exception des produits alimentaires de grande consommation et produits pharmaceutiques, notamment ;
- le gel des avoirs de ces pays domiciliés dans les Banques centrales et les Banques commerciales de tous les Etats membres de la CEDEAO ;
- le gel des avoirs des entreprises publiques et parapubliques de ces pays domiciliés dans les banques commerciales de tous les Etats membres de la CEDEAO ;
- la suspension de toute assistance et transaction financières en faveur de ces pays par les Institutions de financement de la CEDEAO, particulièrement la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- la suspension de ces pays des Instances de la CEDEAO ;
- l'interdiction de voyage et gel des avoirs des officiers militaires impliqués dans les coups d'Etat, les membres de leurs familles et les civils acceptant de figurer dans toute institution ou tout gouvernement à mettre en place par ces officiers militaires.

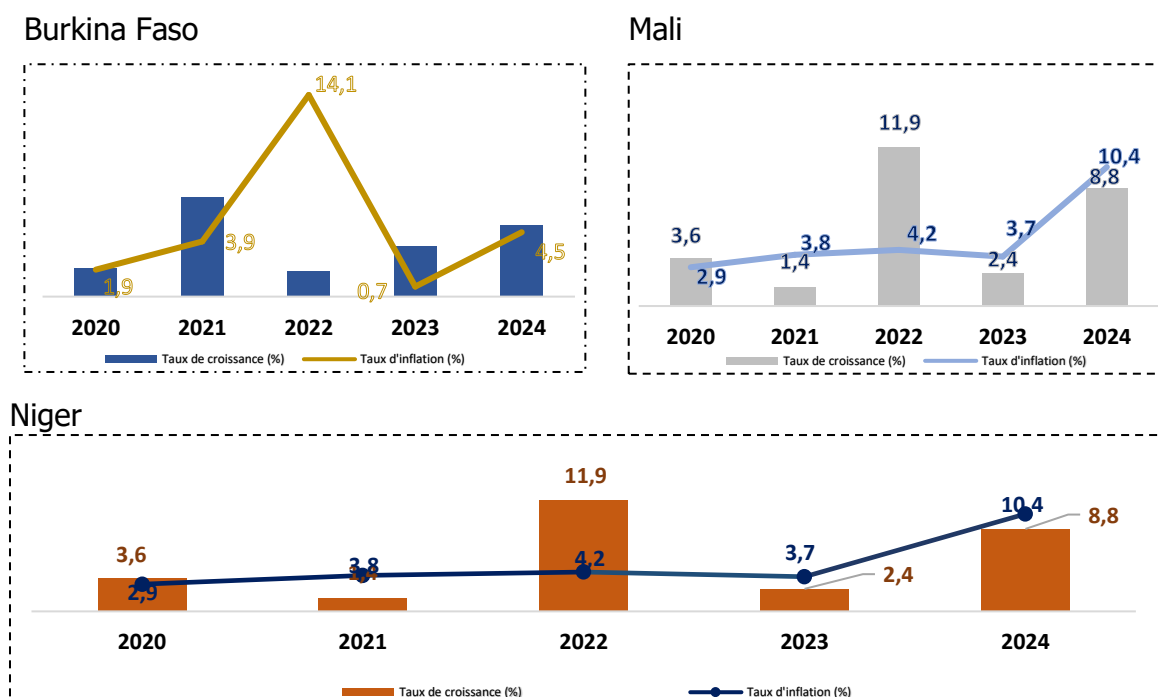
Le 28 janvier 2024, les pays de l'AES avaient annoncé leur retrait de la CEDEAO avec effet immédiat. Depuis lors, jusqu'à la date de sortie officielle de la CEDEAO, le 29 janvier 2025, leur situation économique est restée très dynamique malgré les effets des sanctions économiques et financières.

En 2024, l'activité économique du Burkina Faso a enregistré une accélération avec un taux de croissance de 5,0% après 3,6% en 2023, sous le dynamisme de l'ensemble des secteurs dans un contexte national marqué par la reconquête progressive du territoire. La valeur ajoutée du secteur primaire a augmenté de 3,9% en 2024 après 1,0% en 2023. Celle du secteur secondaire a progressé de 3,8% en 2024 après 2,0% en 2023. Concernant le secteur tertiaire la valeur ajoutée a augmenté de 5,1% en 2023 et 5,8% en 2024. Au total, leurs contributions à la croissance du PIB réel en 2024 sont respectivement de 0,7 point, 1,0 point et 3,3 points. Du côté de la demande, la croissance du PIB est tirée en 2024 principalement par la consommation finale (5,6 points) et les exportations nettes de biens et services (3,4 points), l'investissement y contribuant négativement (-4,1 points).

Il en est de même de l'activité économique du Niger qui a connu une accélération de la croissance économique avec un taux de 8,8% en 2024 contre 2,4% en 2023 en raison d'une bonne tenue de la campagne agricole, de l'exportation du pétrole brut et de la reprise de la coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Les secteurs primaire, secondaire et tertiaire se sont accrus respectivement de 9,2%, 13,0% et 6,2% en 2024 contre 6,9%, 1,2% et -1,2% en 2023. Les contributions à la croissance du PIB des secteurs primaire, secondaire et tertiaire en 2024 sont, respectivement, de 3,7 points, 2,6 points et 2,5 points. Du côté de la demande, la croissance est

principalement tirée par les exportations (+65,0%) et la consommation finale (+5,2%). Les investissements sont en baisse de 14,9%. Les contributions de la consommation finale, de l'investissement et des échanges extérieurs nets à la croissance du PIB en 2024 sont ressorties respectivement à 4,8 points, -3,7 points et 7,7 points.

Figure 1 : Evolution de la situation économique des pays de l'AES



Source : Rapport surveillance multilatérale, Commission de l'UEMOA

S'agissant de l'économie malienne, elle a connu une dynamique de croissance plus faible que le Burkina Faso et le Niger. Son taux de croissance est ressorti à 4,9% après 4,7% en 2023, sous l'effet de la bonne tenue du secteur primaire qui a progressé de 7,1% contre 2,9% en 2023, d'une décélération du secteur tertiaire dont la progression s'est établie à 5,9% contre 6,6% en 2023 et d'une contraction des activités du secteur secondaire à -0,2% contre une hausse de 3,0% en 2023. Les contributions des secteurs à la croissance du PIB en 2024 sont de 2,1 points pour le primaire, -0,1 point pour le secondaire et 2,9 points pour le tertiaire. Du côté de la demande, la croissance est portée par la consommation finale (+4,9%) et les investissements (4,2%). Au total, les contributions de la consommation, des investissements et des échanges extérieurs à la croissance du PIB en 2024 sont de l'ordre respectivement de 4,4 points, -1,0 points et 1,5 point.

Par rapport à l'inflation, le taux est ressorti à 4,5% contre 0,7% en 2023 au Burkina Faso, 3,6% en 2024 contre 2,1% en 2023 au Mali et 10,4% contre 3,7% en 2023 au Niger. La situation des finances publiques s'est caractérisée par une réduction du déficit budgétaire global au Burkina Faso (5,1% du PIB en 2024 contre 6,7% en 2023) et au Niger (5,2% du PIB en 2023 à 4,1% en 2024), contrairement à la hausse du déficit noté au Mali (3,8% du PIB en 2024 contre 3,7% en 2023). Concernant les échanges extérieurs, le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est atténué dans les trois pays. Il est ressorti à 4,5% du PIB en 2024 contre 5,1% en 2023 au Burkina Faso, 3,8% du PIB en 2024 contre 6,5% en 2023 au Mali et 6,7% du PIB contre 14,4% en 2023 au Niger.

II. Position des pays de l'AES au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA

L'orientation géographique des expéditions des pays de l'AES vers la CEDEAO montre une faible concentration des exportations de ces pays. Sur la période 2019-2023, les pays de l'AES assurent en moyenne 9% des exportations au sein de la CEDEAO. La part de marché sur les pays de la CEDEAO, principale destination des expéditions des pays de l'AES sur le continent africain, s'est réduite de 1 point de pourcentage pour ressortir à 7% en 2023, soit 653,4 milliards contre 506,4 milliards en 2022. Ce repli constaté depuis 2021 pourrait s'expliquer non seulement par les sanctions à l'encontre de ces pays mais aussi par un réalignement stratégique de leur part. La crise diplomatique entre l'AES et la CEDEAO a conduit les pays de l'AES à diversifier leurs partenariats en se tournant vers des puissances économiques émergentes et régionales. Cette stratégie vise à réduire leur dépendance économique vis-à-vis de la CEDEAO, mais entraîne une réorganisation des flux commerciaux.

S'agissant des importations, celles en provenance de la CEDEAO vers les pays de l'AES ont augmenté sur la période 2019-2023. Elles sont passées de 3 221,0 milliards en 2022 à 3 244,5 milliards en 2023, soit une hausse 1%. Cette évolution pourrait être imputable à la fin des sanctions à l'endroit des pays de l'AES.

Par ailleurs, les expéditions intracommunautaires ont représenté 9,4% des exportations totales en 2023 contre 11,0% en 2022. La sortie des pays de l'AES pourrait réduire davantage le commerce intrarégional qui est resté très faible au sein de la CEDEAO. Néanmoins, il convient de noter que l'essentiel du commerce des Etats-membres de la CEDEAO, soit près de 90%, s'est opéré avec des pays tiers, notamment ceux en dehors du continent dont l'Union Européenne captant près de 35,8% des exportations de la région en 2023.

Figure 2 : part de marché des pays de l'AES dans les exportations intracommunautaires

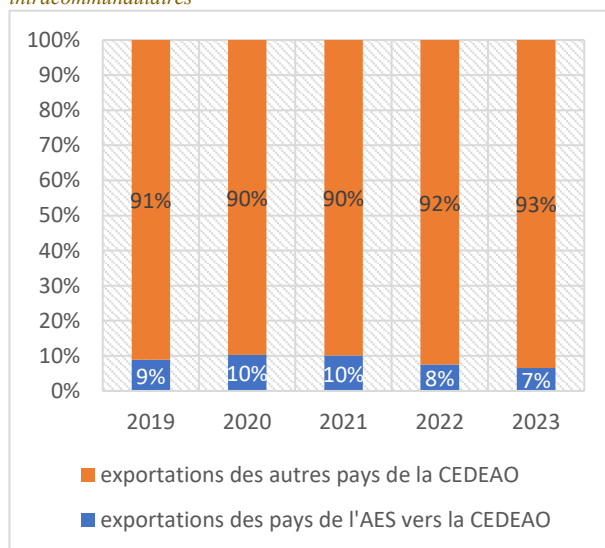
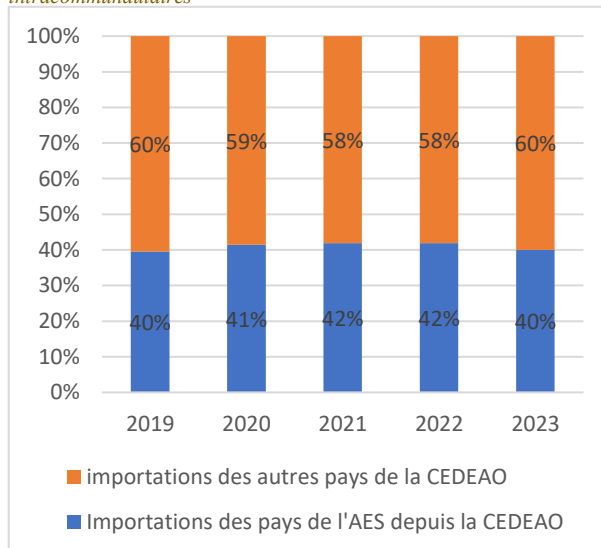


Figure 3 : part de marché des pays de l'AES dans les importations intracommunautaires



Source : Trade map, calculs DGSF

Au sein de l'UEMOA, la BCEAO a poursuivi, en décembre 2023, la normalisation de sa politique monétaire afin de juguler, entre autres, les tensions sur les comptes extérieurs, matérialisées par la contreperformance des pays par rapport aux réserves extérieures brutes de change en mois d'importations. En effet, le taux de couverture des importations par les réserves de change se sont pliés, passant de 4,4 mois en 2022 à 3,9 mois en 2023.

Si le partage du stock de réserves se fait sous l'hypothèse des recettes d'exportations, une sortie des pays de l'AES de l'Union entraînerait, une baisse de 29% de celui-ci en fin septembre 2022. Dans ce sens, le taux de couverture des importations par les réserves serait de 3,4 mois, ce qui est au-dessus du délai réglementaire de 3 mois. A cet effet, une UEMOA sans l'AES pourrait ne pas présenter un risque de crise de la balance des paiements ainsi qu'une dévaluation du FCFA. Toutefois, il est important que ces derniers fassent plus d'effort dans le rapatriement de leurs recettes d'exportation afin d'assurer un taux de couverture des importations par les réserves confortable.

En termes de poids économique, les tableaux (1 et 2) mettent en évidence l'évolution du poids des pays de l'UEMOA en termes de PIB réel avant et après la sortie des pays de l'Alliance des États du Sahel (AES). Avant leur départ, la répartition du PIB au sein de l'UEMOA était relativement équilibrée, bien que la Côte d'Ivoire domine avec une part stable autour de 40,3% en moyenne. Le Sénégal occupe la deuxième position avec environ 14,6 %, suivi du Mali, du Burkina Faso et du Niger, qui représentent ensemble près de 30 % du PIB de l'Union. Le Bénin voit son poids légèrement augmenter sur la période, tandis que la Guinée-Bissau reste marginale avec environ 0,9 %.

Tableau 1: Evolution des poids des pays de l'UEMOA en termes de PIB réel

Pays	2023	2024(p)	2025(p)	2026(p)	2027(p)	2028(p)	2029(p)
Benin	9,9%	10,0%	10,0%	10,1%	10,1%	10,1%	10,2%
Burkina	9,6%	9,5%	9,5%	9,5%	9,3%	9,1%	8,9%
Côte d'Ivoire	40,2%	40,1%	40,0%	40,0%	40,4%	40,6%	40,7%
Guinée Bissau	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
Mali	11,8%	11,7%	11,6%	11,6%	11,5%	11,5%	11,5%
Niger	8,2%	8,5%	8,6%	8,6%	8,6%	8,6%	8,5%
Sénégal	14,6%	14,5%	14,7%	14,6%	14,5%	14,5%	14,5%
TOGO	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%	4,8%	4,8%
Union	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Rapport Surveillance Multilatérale UEMOA, Calculs DGSF ; (p) prévision

Avec la sortie des pays de l'AES, la structure économique de l'UEMOA se transforme profondément. La Côte d'Ivoire devient encore plus dominante, représentant en moyenne plus de 57 % du PIB de la nouvelle Union, ce qui renforce considérablement son poids économique. Le Sénégal voit également sa part augmenter pour atteindre environ 21% sur la période 2023-2029, tandis que le Bénin progresse en moyenne jusqu'à 14,3%. Le Togo et la Guinée-Bissau connaissent aussi une légère augmentation relative de leur importance. Cette nouvelle configuration crée une UEMOA plus concentrée, où la Côte d'Ivoire joue un rôle encore plus central.

Tableau 2: Evolution des poids des pays de l'UEMOA en termes de PIB réel après la sortie des pays de l'AES

Pays	2023	2024 (p)	2025 (p)	2026(p)	2027(p)	2028(p)	2029(p)
Benin	14,1%	14,2%	14,2%	14,3%	14,3%	14,3%	14,4%
Côte d'Ivoire	57,1%	57,1%	56,8%	56,9%	57,2%	57,3%	57,2%
Guinée Bissau	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,3%	1,2%	1,2%
Sénégal	20,7%	20,7%	20,9%	20,8%	20,6%	20,4%	20,4%
Togo	6,7%	6,7%	6,7%	6,7%	6,7%	6,7%	6,7%
Union	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Rapport Surveillance Multilatérale UEMOA, Calculs DGSF ; (p) prévision

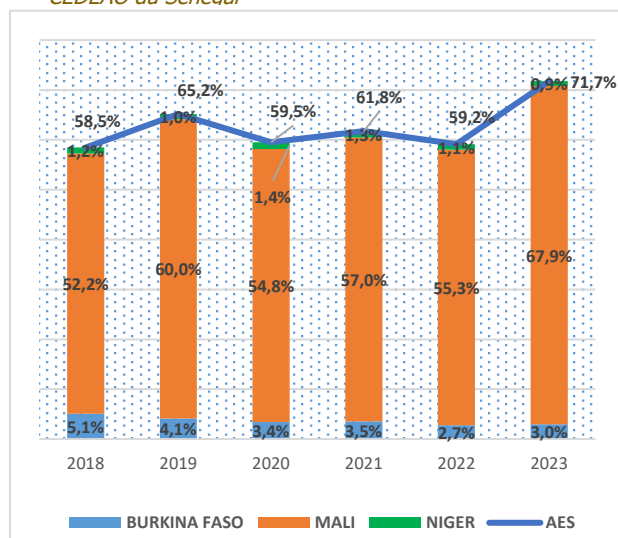
Cette concentration accrue présente à la fois des opportunités et des risques. D'un côté, la dépendance économique envers la Côte d'Ivoire pourrait poser des défis en cas de crise dans ce pays, augmentant la vulnérabilité de l'Union. Aussi, cette configuration où la Côte d'Ivoire représentera plus de 50% du PIB de l'Union pourrait déboucher sur une révision de certains dispositifs de base de l'Union. D'un autre côté, les pays restants pourraient saisir de nouvelles opportunités pour renforcer leur attractivité économique et attirer davantage d'investissements afin de combler le vide laissé par le Mali, le Burkina Faso et le Niger.

III. Analyse des échanges commerciaux entre le Sénégal et les pays de l'AES

Le Sénégal reste une économie ouverte avec des exportations et des importations dynamiques. Parmi ces nombreux partenaires commerciaux, figurent les pays de l'AES qui occupent une place importante. En effet, près de 72,0% des expéditions du Sénégal au sein de la CEDEAO sur la période 2018-2023 sont destinées au pays de l'AES avec une prépondérance du Mali (68%). Evaluée à 24,4% en 2023, la part des exportations vers les pays de l'AES dans le commerce extérieur du Sénégal s'est fixée à 23,6% en moyenne au cours de la période 2018-2023.

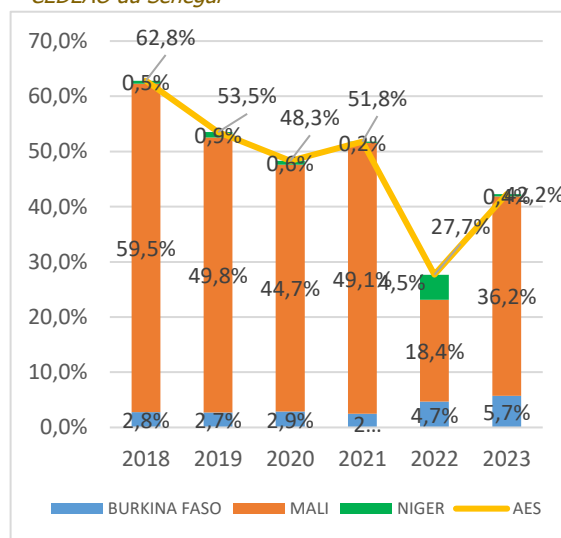
S'agissant des importations, la part des pays de l'AES est passée de 9,3 % en 2022 à 12,8% en 2023, soit une progression de 3,5 points de pourcentage sous l'effet des achats en provenance du Mali dont la part est passée de 6,2% en 2022 à 11,0 % en 2023.

Figure 5 : Part des pays de l'AES dans les exportations CEDEAO du Sénégal



Source : BCEAO, Calculs DGSF

Figure 4 : Part des pays de l'AES dans les importations CEDEAO du Sénégal



La valeur des importations du Sénégal en provenance des pays de l'AES a connu une tendance à la hausse entre 2019 et 2021, passant de 109,5 milliards en 2019 à 110,5 milliards en 2020 et 135,0 milliards en 2021. Cette progression a été principalement portée par les expéditions du Mali, tandis que les évolutions des échanges avec le Burkina Faso et le Niger sont restées irrégulières. Toutefois, en 2022, une forte baisse des importations a été observée, atteignant 56,1 milliards, largement imputable à l'effondrement des achats du Sénégal en provenance du Mali, qui sont passés de 127,9 milliards en 2021 à 37,4 milliards en 2022, en raison de l'embargo de la CEDEAO contre le pays. En 2023, les importations ont rebondi pour atteindre 119,9 milliards, principalement grâce à une reprise des flux avec le Mali (102,6 milliards), tandis que les importations en provenance du Burkina Faso ont fortement augmenté, atteignant 16,2 milliards contre 9,5 milliards en 2022. En revanche, les importations depuis le Niger sont restées faibles, s'établissant à 1,1 milliard en 2023, après un pic temporaire à 9,2 milliards en 2022.

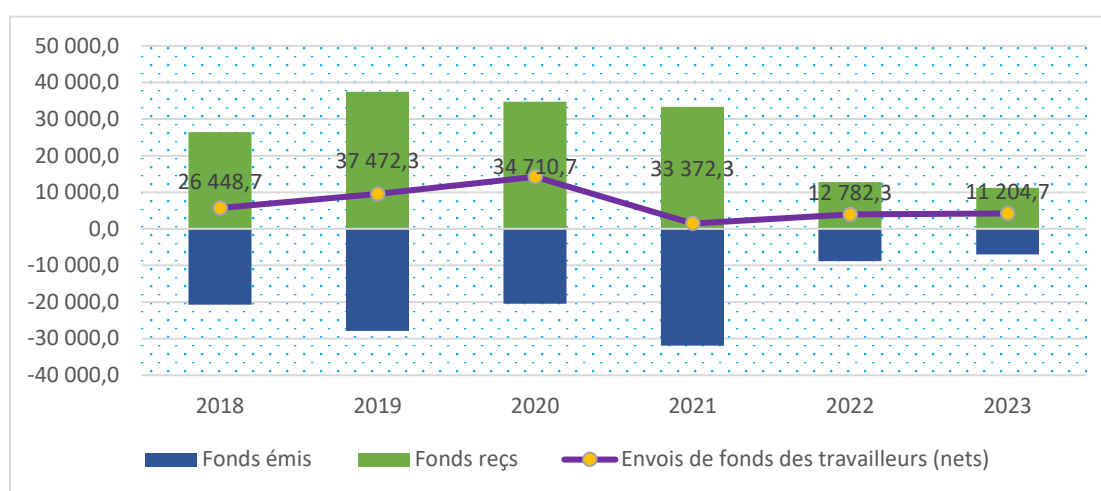
Tableau 1 : Commerce extérieur entre le Sénégal et les pays de l'AES (en milliards)

Flux	Pays	2019	2020	2021	2022	2023
Importation	BURKINA FASO	5,6	6,6	6,5	9,5	16,2
	MALI	102	102,5	127,9	37,4	102,6
	NIGER	1,9	1,4	0,6	9,2	1,1
	Total	109,5	110,5	135	56,1	119,9
Exportation	BURKINA FASO	39,5	30,4	37,1	35,4	37,7
	MALI	574,1	493	601,6	715,1	866,3
	NIGER	9,8	12,2	13,3	14,7	11,7
	Total	623,4	535,6	652	765,2	915,7

Source : BCEAO, calculs DGSF

Du côté des exportations, les ventes du Sénégal vers les pays de l'AES ont suivi une dynamique positive sur la période récente. Elles sont passées de 535,6 milliards en 2020 à 652,0 milliards en 2021, puis ont atteint 765,2 milliards en 2022, avant d'enregistrer une forte hausse en 2023, atteignant 915,7 milliards. Cette progression est principalement portée par les exportations vers le Mali, qui sont passées de 574,1 milliards en 2019 à 601,6 milliards en 2021, avant de bondir à 866,3 milliards en 2023, consolidant ainsi la place du Mali comme principal partenaire commercial du Sénégal dans la sous-région. Les exportations vers le Burkina Faso sont restées relativement stables, oscillant entre 30,4 milliards en 2020 et 39,5 milliards en 2019, avant d'atteindre 37,7 milliards en 2023. Quant aux expéditions vers le Niger, elles ont connu des fluctuations, passant de 12,2 milliards en 2020 à 14,7 milliards en 2022, avant de retomber à 11,7 milliards en 2023. Ainsi, le commerce extérieur du Sénégal avec les pays de l'AES affiche une tendance générale à la hausse, tirée principalement par la forte progression des exportations, notamment vers le Mali.

Figure 6: Evolution des envois de fonds rapides des migrants entre le Sénégal et les pays de l'AES (en millions FCFA)



Source : DMC/DGSF

En ce qui concerne **les envois rapides de fonds des travailleurs**, l'évolution des transferts reçus des pays de l'AES suit une tendance baissière malgré la hausse de 41,7% observée en 2019. Ce repli est plus important en 2023 où les envois rapides de fonds se sont établis à 11,2 milliards contre 12,8 milliards en 2022 et 33,4 milliards en 2021, soit une baisse de 61,7% en 2022 et 12,3% en 2023. Cette évolution pourrait être imputable à l'embargo du Mali par la CEDEAO, principal partenaire commercial du Sénégal dans la sous-région.

S'agissant des transferts rapides de fonds émis vers les pays de l'AES, ils sont passés de 8,8 milliards en 2022 à 7,0 milliards en 2023 soit une forte baisse de 20,3%. Les transferts nets, pour leur part, se sont inscrits en hausse sur la période 2018-2020, passant de 5,6 milliards à 14,2 milliards en 2020 ; toutefois, il est noté une forte diminution de 70,5% sur la période 2020-2023.

Tableau 2 : Investissement de la Sonatel dans la sous-région

	2020		2021		2022		2023	
	Montant en (mds)	Part en %	Montant en (mds)	Part en %	Montant en (mds)	Part en %	Montant en (mds)	Part en %
Sénégal	74,6	34,6	75,4	34,8	112,4	42,4	98,4	38,8
Mali	78,6	36,5	80,1	37	70,7	26,7	65,2	25,7
Guinée	35,4	16,4	36,5	16,8	57,6	21,7	65,5	25,8
Guinée Bissau	3,7	1,7	12,6	5,8	8	3	8,9	3,5
Sierra Leone	23,2	10,8	12,1	5,6	16,4	6,2	15,5	6,1
Total	215,5	100	216,6	100	265	100	253,5	100

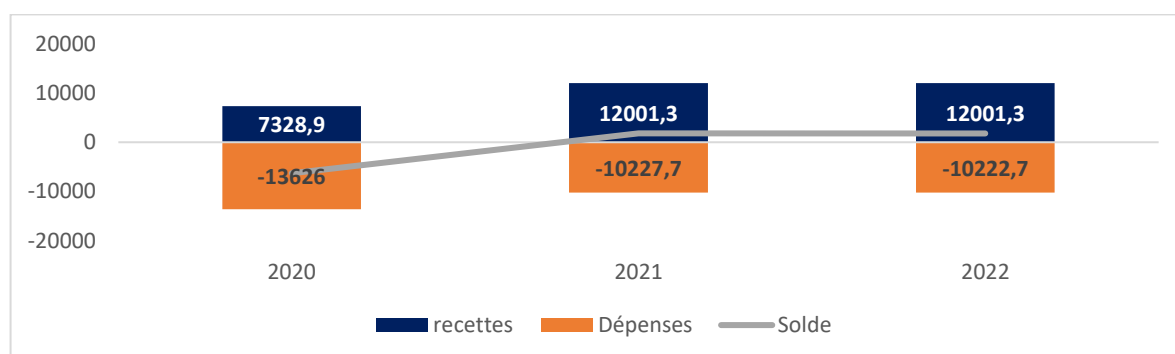
Source : Rapport annuel du Groupe Sonatel, calculs DGSF

Les investissements des grands groupes comme la Sonatel sont restés dynamiques entre 2020 et 2023. Ce dernier est présent dans cinq (05) pays de la sous-région (Sénégal, Mali, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Sierra Leone) dans lesquels il effectue des investissements importants et engrange des parts de marchés conséquents.

Ces investissements ont connu une hausse en 2022, passant de 216,6 milliards en 2021 à 265,0 milliards de FCFA en 2022, soit une augmentation de 48,4 milliards. Toutefois, en 2023, ils ont légèrement reculé pour s'établir à 253,5 milliards. Cette évolution s'explique par une hausse significative des investissements en Guinée (+7,9 milliards) et en Guinée Bissau (+0,9 milliard), tandis que ceux du Sénégal ont diminué de 14 milliards et ceux du Mali ont poursuivi leur tendance baissière (-5,5 milliards). Sur la période 2020-2023, le Mali, bien qu'en recul, concentrait encore 25,7% des investissements du groupe Sonatel. Les investissements ont principalement concerné le réseau d'accès mobile (extension, densification, 3G, 4G, 4G+), la fibre optique et les projets informatiques.

Au niveau du secteur touristique, les flux entre le Sénégal et les pays de l'AES se sont légèrement améliorés entre 2021 et 2022 passant de 1 773,6 millions à 1 778,6 millions en 2022, soit une progression de 0,3%. Cette évolution est imputable à une faible diminution des dépenses. Entre 2021 et 2022, le Sénégal affiche un solde positif des recettes touristiques vis-à-vis des pays de l'AES.

Figure 7: Evolution des flux touristiques entre le Sénégal et les pays de l'AES



Source : Balance des Paiements, BCEAO

IV. Simulation de l'impact de la crise des pays de l'AES sur l'économie sénégalaise

Compte tenu de la place des pays de l'AES dans le dynamisme de l'économie nationale, nous avons procédé à des simulations construites autour de la détérioration des échanges commerciaux et les transferts rapides de fonds des migrants entre le Sénégal et ces pays. Pour ce faire, un **Modèle d'Equilibre général Calculable (MEGC)** a été utilisé. Dans ce sens, deux scénarii sont considérés sous l'hypothèse d'une année, à savoir :

- ➔ d'une part, un scénario optimiste (**retrait de la CEDEAO uniquement**) pour lequel 25% des exportations sénégalaises vers ces pays sont gelées et seuls 50% des transferts rapides de fonds s'effectuent et ;
- ➔ d'autre part, une situation pessimiste (**retrait à la fois de la CEDEAO et de l'UEMOA**) qui compte tenue des contraintes liées à la liberté de circulation des personnes, des capitaux et des biens produirait un gel de 50% des exportations sénégalaises vers ces pays et pas de transfert rapide de fonds des migrants.

Ces baisses projetées reflèteraient les effets cumulés de ces retraits sur le commerce extérieur et les transferts rapides de fonds, lesquels auront des incidences sur les différents agrégats économiques. Les résultats de ces simulations sont consignés sur le tableau ci-dessous :

Tableau 3: Résultat des simulations sur l'activité économique (les principaux agrégats)

AGREGATS	OPTIMISTE (Retrait de la CEDEAO)	PESSIMISTE (Retrait de l'UEMOA et de la CEDEAO)
Production	-0,86%	-1,70%
Importations	-3,39%	-6,56%
Consommation	-0,57%	-1,11%
Exportations	-3,39%	-6,81%
Investissement	-2,38%	-4,64%
Recettes de l'Etat	-2,42%	-4,67%
Produit intérieur brut	-0,42%	-0,83%
Revenu des ménages	-2,18%	-4,23%
Revenu des SNF	-0,20%	-0,40%
Revenu des SF	-2,20%	-4,27%
Ratio Crédit à l'économie/PIB	-0,43%	-0,84%

Source : Simulations DGSF

Sous l'effet des crises pendant une année, un retrait des pays de l'AES de la CEDEAO impliquerait une diminution de 0,42% du taux de croissance du PIB réel contre une perte de 0,83% pour un retrait de ces pays à la fois de la CEDEAO et de l'UEMOA. Ces comportements sont imputables, en partie à des baisses respectives de 0,86% et 1,70% de la production pour les scénarii optimiste et pessimiste. Ces baisses toucheraient le plus les produits pétroliers, manufacturiers et agro-alimentaires. De même, des baisses sont attendues pour l'investissement et la consommation avec plus d'ampleur pour un retrait de l'UEMOA cumulativement de la CEDEAO, soit respectivement -4,64% et -1,11%. Toutefois, un retrait des pays de l'AES de la CEDEAO, engendrerait des baisses non négligeables de l'investissement (-2,38%) et de la consommation (-0,57%).

Au niveau des finances publiques, les pertes attendues sur les taxes douanières et les impôts devraient engendrer des baisses des recettes de l'Etat d'environ 2,42%, suite à un retrait de la CEDEAO et de 4,67% dans le cadre d'un retrait simultané de la CEDEAO et de l'UEMOA. En outre, les ménages et les entreprises seraient également impactés par une perte de revenu. Un retrait de la CEDEAO, engendrerait un repli de 2,18% du revenu des ménages contre une baisse de 4,23% pour un double retrait de la CEDEAO et de l'UEMOA. S'agissant des entreprises, une perte de 0,20% et 2,20% est envisageable à la suite d'un retrait de la CEDEAO respectivement pour les Sociétés non financières (SNF) et les Sociétés financières (SF). Pour un retrait à la fois de la CEDEAO et de l'UEMOA, ces pertes pour les SNF et les SF seraient respectivement de 0,40% et 4,27%. A ce titre, il serait observé une baisse du niveau du ratio « Crédit à l'économie/PIB », soit de 0,43% pour un retrait de la CEDEAO et de 0,84% pour un retrait cumulé de la CEDEAO et de l'UEMOA. Cela pourrait être imputable à la baisse de la production de crédit, notamment celle destinée aux entreprises d'exportations.

Concernant le commerce extérieur, un retrait de la CEDEAO et de l'UEMOA laisse apparaître des baisses respectives de 6,56% et 6,81% des importations et exportations sénégalaises. Au titre des produits exportés, seuls les produits pétroliers, manufacturiers et agroalimentaires pourraient connaître des replis respectifs de 33,8%, 12,4% et 8,5% comparé à la période initiale. Pour un retrait uniquement de la CEDEAO, les replis seraient de 3,39% aussi bien pour les importations que pour les exportations.

Par ailleurs, dans un contexte de mutation géopolitique où les trois pays de l'AES pourraient sortir de l'UEMOA, la zone se retrouverait avec cinq pays fortement dominés par la Côte d'Ivoire (qui concentrerait plus de 55% du PIB de l'Union). D'autre part, le Togo n'exclut pas de rejoindre l'AES, selon le ministre des Affaires étrangères togolais. La viabilité de l'Union pourrait ainsi être remise en cause, notamment en ce qui concerne la gestion du franc CFA et la résilience des économies les plus dépendantes. A cet effet, il est impératif d'examiner les implications pour le Sénégal d'une sortie de l'UEMOA. Pour ce faire, une évaluation d'impact à partir d'un modèle de matching par score de propension (PSM) et un modèle de gravité ont été utilisés dans l'étude « Sortir de la zone UEMOA : quelle opportunité pour le Sénégal ? » réalisée en 2024 par la DGSF. Les résultats du PSM ont montré que, si toutes choses égales par ailleurs, lorsque le pays sort de l'Union, il devrait s'attendre à voir son inflation progresser en moyenne de 1,7 point de pourcentage. De plus, ses échanges commerciaux devraient également s'inscrire en baisse, soit un repli de 8,6 points en moyenne du ratio d'ouverture commerciale. Toutefois, aucun effet significatif n'a été relevé sur le déficit de la balance commerciale et sur la croissance économique.

S'agissant du modèle de gravité, il apparaît que la sortie du Sénégal de l'UEMOA ne sera pas sans conséquence sur les relations qu'il entretient avec ses partenaires. Une analyse contrefactuelle révèle une potentielle baisse (-73,8%) des échanges bilatéraux entre le pays et ses partenaires de l'Union. Toutefois, si à sa sortie, le pays reste en union douanière, la perte potentielle sur le commerce bilatéral s'établirait à 50,3%. En outre, les résultats font ressortir qu'une sortie du Sénégal de l'Union s'accompagnerait d'une hausse du niveau de l'inflation (d'au moins 13,9%). Également, une sortie du pays de l'UEMOA entraînerait une perte en croissance de 3,9%.

Conclusion

De l'analyse des échanges et financements extérieurs liant le Sénégal aux pays de l'AES, il ressort des liens assez étroits qui pourraient être fragilisés par les évolutions récentes de la géopolitique de la sous-région. En effet, une persistance de cette situation de crise, qui s'installerait pour un an, montre un impact négatif sur l'économie sénégalaise. Pour un retrait des pays de l'AES à la fois de la CEDEAO et de l'UEMOA, il ressort une baisse de 0,83 % du taux de croissance, imputable à la contraction de la production au niveau des activités à grande valeur ajoutée. Cette situation impacterait négativement les finances publiques dont les recettes pourraient connaître un recul de 4,67%, l'investissement (-4,64%), la consommation (-1,11%), les exportations (-6,81%), les importations (-6,56%). Les revenus des ménages (-4,23%), des sociétés non financières (-0,40%) et des sociétés financières (-4,27%) connaîtraient également une contraction avec un repli de 0,84% du ratio « Crédit à l'économie/PIB. Pour un retrait des pays de l'AES de la CEDEAO, l'ampleur des baisses serait moindre : PIB (-0,42%), exportations (- 3,39%), importations (-3,39%), recettes de l'Etat (-2,42%), revenu des ménages (-2,18%), des sociétés non financières (-0,20%) et des sociétés financières (-2,20%) avec un repli de 0,43% du ratio « Crédit à l'économie/PIB ».

Par conséquent, il est important pour le Sénégal de renforcer sa coopération avec ces pays au regard des nombreux intérêts en jeux. En perspectives, des efforts devraient être consacrés au renforcement de la compétitivité de l'économie sénégalaise à travers une diversification des partenaires dans la destination de nos biens et services. Aussi, faudrait-il mettre l'accent sur la préservation de la place du port de Dakar, qui serait impactée par la baisse du volume de marchandises destinées au marché des pays du Sahel. En outre, les mutations sur les projets d'investissements communautaires, le secteur financier, la liberté de circulation des personnes, des capitaux et des biens devraient être anticipées.

CONTACTS

104 Rue Carnot

Tél :33 889 21 00

BP :4017

Mail : [dgsfc@minfinances .sn](mailto:dgsfc@minfinances.sn)

Site Web : www.dgsfc.gouv.sn